

L'arrêté du 30 novembre 2020 porte création du CAP Accompagnant éducatif petite enfance. Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) sont précisées par cet arrêté :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html

1. LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Pour présenter les épreuves du CAP AEPE il faut justifier de périodes de formation professionnelle ou d'une expérience professionnelle de 14 semaines soit 448h minimum (base de calcul 32h par semaine) :

- **dans au moins 2 structures accueillant des enfants de tranches d'âge différentes**
- **dont une période doit être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.**

Pour vous aider, veuillez-vous référer au tableau de la page 3 pour identifier l'expérience professionnelle qui vous correspond. Ce tableau vous permettra ainsi de déterminer **l'annexe à compléter et à retourner.**

L'expérience et les semaines de PFMP peuvent être consécutives ou non.

Les semaines de PFMP sont réalisées dans les trois années qui précèdent la session d'examen. Ainsi, pour la session 2023, seules les PFMP réalisées à partir de janvier 2020 seront prises en compte.

L'expérience professionnelle peut être acceptée quelle que soit son ancienneté.

ATTENTION : Une expérience professionnelle trop ancienne peut vous mettre en difficulté

CAS PARTICULIERS

- **vous êtes dispensé d'une ou plusieurs épreuves professionnelles.** il vous sera demandé un minimum de 5 semaines de PFMP par épreuve présentée. Si ce seuil n'est pas atteint, vous ne pourrez vous présenter aux épreuves professionnelles.
- **vous avez choisi de vous inscrire en forme progressive** c'est à dire de passer le CAP en 2 ans, vous devez justifier d'une partie des 14 Semaines de stage la première année , celle qui vous sera utile pour l'épreuve que vous avez choisie de présenter.

Exemple : vous êtes inscrit à l'épreuve EP1, vous devez justifier d'une expérience auprès d'enfants de 0 à 3 ans. Aucune durée n'est exigée.

L'année suivante lorsque vous présenterez les épreuves professionnelles restantes, vous devrez avoir effectué la totalité des stages soit 448H, et envoyer les justificatifs de la totalité des stages.



Vous devrez justifier de votre expérience professionnelle.

Pour cela, un modèle d'attestation d'activité professionnelle est mis à votre disposition en page 13 à remplir par votre ou vos employeurs (1 attestation par employeur)

RECAPITULATIF DE VOTRE SITUATION EN FONCTION DE VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL	A conserver
--	-------------

				Annexe et justificatifs à remplir
<input type="checkbox"/> Vous n'avez aucune expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance		Vous devez effectuer : 14 semaines de PFMP (448h minimum) dans 2 milieux (environnements) professionnels différents, dont une période auprès d'enfants de 0 à 3 ans		Annexe 1 Page 9
<input type="checkbox"/> vous avez une expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance	<input type="checkbox"/> en école maternelle <b style="text-align: center;">Ou <input type="checkbox"/> en accueil collectif pour mineurs auprès d'enfants de moins de 6 ans (par exemple centre de loisirs)	Vous devez : justifier d'une activité professionnelle d'au moins 14 semaines (minimum 448h) impérativement effectuer un complément d'expérience ou de stage de 1 à 3 semaines auprès d'enfants de 0 à 3 ans		Annexe 2 Page 11
<input type="checkbox"/> vous avez une expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance	<input type="checkbox"/> en établissement d'accueil pour jeune enfant (EAJE*) <b style="text-align: center;">Ou <input type="checkbox"/> d'assistant(e) maternel(le) agréé (e) <b style="text-align: center;">Ou <input type="checkbox"/> en services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	Vous devez : justifier d'une activité professionnelle d'au moins 14 semaines (minimum 448h) Il est vivement conseillé d'effectuer un complément d'expérience ou de stage de 1 à 3 semaines dans un contexte professionnel complémentaire		Annexe 2 Page 11

- * La liste des EAJE (Etablissements d'accueil du jeune enfant) est donnée par l'article R2324-17 du code de la santé publique
- 1° Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits " crèches collectives " et " haltes garderies ", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits " services d'accueil familial " ou " crèches familiales " ;
 - 2° Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits " crèches parentales " ;
 - 3° Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits " jardins d'enfants " ;
 - 4° Les établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places, dits " micro-crèches "

2. VOS EPREUVES PROFESSIONNELLES

Pour obtenir le domaine professionnel, vous devez avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

2.1- L'EPREUVE EP1 « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT ». Coefficient 7

Epreuve orale (25 minutes) : exposé du candidat d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes

OBJECTIFS DE L'EPREUVE :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte :
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Une PFMP ou une expérience professionnelle, auprès d'enfants de 0 à 3 ans, est exigée pour présenter l'épreuve EP1. L'attestation est à envoyer au Rectorat (à la date indiquée page 8)

A FAIRE POUR CETTE EPREUVE :

Pour cette épreuve, vous devez réaliser **deux fiches qui présentent des activités effectuées auprès d'enfant de 0 à 3 ans obligatoirement :**

- 1 sur la réalisation d'un soin du quotidien
- 1 sur l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

POUR VOUS AIDER :

Les deux fiches présentent le contexte d'intervention
Elles décrivent les activités **effectuées auprès d'enfants de 0 à 3 ans**.
Elles comportent une page recto verso au maximum, sans annexe, dactylographiée.

Il n'est pas proposé de modèle de fiches. La présentation est libre.

Votre nom, prénom et n° de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Chaque fiche doit avoir l'intitulé suivant :

- Fiche 1 : Réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Ces deux fiches ne sont pas notées mais servent d'appui pour l'oral.

⚠ Vous vous présenterez le jour de l'examen avec ces fiches en 3 exemplaires chacune. En l'absence de ces fiches, la note de zéro vous sera attribuée pour cette épreuve.

2.2 - L'ÉPREUVE EP2 « exercer son activité en accueil collectif » Coefficient 4

Epreuve écrite - Durée d'1 h 30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

2.3 L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel » Coefficient 4

Epreuve orale (25 minutes) : exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

L'épreuve orale s'appuie sur un dossier écrit intitulé **PROJET D'ACCUEIL**. Ce dossier n'est pas noté.

A. Si vous êtes Assistant(e) maternel(le) ou employé(e) à domicile, vous avez le choix entre :

- élaborer le jour de l'épreuve un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire qui vous sera fourni. Le temps de préparation dans cette situation sera alors de 1 h 30.
- ou**
- réaliser un dossier intitulé projet d'accueil qui prend appui sur votre expérience professionnelle.

Vous devez faire ce choix au moment de l'inscription ; il est définitif

POUR VOUS AIDER

Votre nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de votre projet.
5 pages au maximum dactylographiées.

Le jour de l'épreuve, vous devez vous présenter avec votre projet en 3 exemplaires.

En l'absence du dossier, la note de zéro vous sera attribuée pour cette épreuve.

B. Si vous n'êtes pas Assistant(e) maternel(le) ou employé(e) à domicile

Vous devrez élaborer le jour de l'épreuve un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire qui vous sera fourni. Le temps de préparation dans cette situation sera alors de 1 h 30. Puis vous serez interrogé pendant 25 minutes

3. DIPLOMES PERMETTANT DE BENEFICIER DE DISPENSES D'EPREUVE

3.1 Dispenses d'épreuves des enseignements généraux et de l'EPS

Les candidats déjà titulaires d'un CAP, d'un BEP, d'un CAPA, d'un BEPA, d'un BAC, ou d'un autre diplôme de niveau 4 uniquement délivré par le Ministère de l'Education Nationale ou par le Ministère de l'Agriculture sont dispensés de l'évaluation des domaines généraux (Français, histoire-géographie, mathématiques et éducation physique et sportive).

Les candidats déjà titulaires d'un diplôme professionnel : CAP, BEP, CAPA, BEPA ou Baccalauréat professionnel sont également dispensés de l'épreuve de PSE : Prévention Santé Environnement.

Les candidats individuels ou en formation continue peuvent lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.

3.2 Dispenses d'épreuves du domaine professionnel.

Les dispenses d'épreuves du CAP accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) sont possibles pour les titulaires des titres ou diplômes suivants (**cette liste est limitative et exhaustive : aucun autre diplôme ne sera pris en compte**) :

DIPLOME	EPREUVES DU CAP AEPE		
	EP1 Accompagner le développement du jeune enfant	EP2 Exercer son activité en accueil collectif	EP3 Exercer son activité en accueil individuel
Certificat professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention "animateur d'activités et de vie quotidienne" (à partir de 2000) (Ministère des sports)		DISPENSE	
Titre Assistant(e) de vie aux familles (à partir de 2003) (ministère de l'emploi)	DISPENSE		DISPENSE
BEPA Services aux personnes (à partir de 2013) (ministère de l'agriculture)	DISPENSE		DISPENSE
CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (à partir de 2017) (ministère de l'agriculture)			DISPENSE
BEP Accompagnement Soins et services à la personne (à partir de 2013) (ministère de l'éducation nationale)	DISPENSE	DISPENSE	
Mention Complémentaire Aide à Domicile (à partir de 1997) (ministère de l'éducation nationale)			DISPENSE

JUSTIFICATIFS ET ANNEXES

A compléter et à retourner au plus tard

AU Rectorat de Lyon LE 25 AVRIL 2023

PAR RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION

**Aucun document envoyé après le 25 AVRIL 2023 ne sera
accepté, cachet de la poste faisant foi**



Si vous êtes redoublant vous devrez fournir l'ensemble des pièces même si vous avez déjà validé une ou plusieurs épreuves à la session de juin 2022.

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 1 – vous n’avez aucune expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance

Nom : Prénom : Date de naissance :

Tableaux récapitulatifs des périodes de formation en milieu professionnel

Exigence : Total de 14 semaines à temps plein soit 448 heures minimum

Tableau 1 : stage auprès d’enfants de 0 à 3 ans

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant (e) maternel(le) agréé(e) ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, liste des justificatifs à produire sur la suite de l'annexe 1

Tableau 2 : stage complémentaire

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

DATE LIMITE D'ENVOI AU Rectorat de Lyon LE 25 AVRIL 2023 PAR RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).

Joindre les justificatifs

Cadre réservé à l'administration	OUI	NON
14 semaines 448h minimum		
PFMP datant de moins de 3 ans		
Stage auprès des 0 à 3 ans		

Justificatifs à joindre à l'attestation suivant le lieu de PFMP (stage)

Cocher les cases correspondantes

Vous effectuez une PFMP (stage) au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- L'assistant (e) maternel (le) est agréé (e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;
➤ **Joindre la copie de l'agrément et les bulletins de salaire de décembre des 5 dernières années**

Et

- L'assistant (e) maternel (le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE
➤ **Joindre la copie du relevé de notes.**

Ou

- L'assistant (e) maternel (le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.
➤ **Joindre la copie du diplôme**

Vous effectuez une PFMP (stage) dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- L'organisme de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans est agréé :
➤ **Joindre la copie de l'agrément**

Et

- Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Ou ➤ **Joindre justificatif**

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.
➤ **Joindre justificatif**

Annexe 2 : Vous avez une expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :**

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance

Joindre les certificats de travail ou justificatifs d'expérience professionnelle

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :

Tableau récapitulatif des périodes d'expérience ou de stage dans un contexte professionnel complémentaire

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure	Période
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

DATE LIMITE D'ENVOI AU Rectorat de Lyon **LE 25 AVRIL 2023 PAR RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).**

Joindre les justificatifs

Cadre réservé à l'administration	OUI	NON
14 semaines 448h		
Stage ou expérience auprès des 0 à 3 ans		

Justificatifs à joindre à l'attestation suivant le lieu de PFMP (stage)

Cocher les cases correspondantes

Vous effectuez un stage au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

L'assistant (e) maternel (le) est agréé (e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;

- **Joindre la copie de l'agrément et les bulletins de salaire de décembre des 5 dernières années**

Et

- L'assistant (e) maternel (le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007)
➤ **Joindre la copie du relevé de notes.**

Ou

- L'assistant (e) maternel (le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.
➤ **Joindre la copie du diplôme**

Vous effectuez un stage dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- L'organisme de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans est agréé :
➤ **Joindre la copie de l'agrément**

Et

- Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.
➤ **Joindre justificatif**

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.
➤ **Joindre justificatif**

RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR ET A ENVOYER A :

**Rectorat de Lyon
DEC 9 - 94 rue Hénon –
BP 64571
69244 LYON Cedex 04**

Pour l'inscription, au plus tard **9 décembre 2022** se référer aux informations générales disponibles sur le site académique

AU PLUS TARD LE 25 AVRIL 2023 :

- L'annexe complétée en fonction de votre situation (soit l'annexe 1, ou 2)
- L'attestation d'activité professionnelle (page 13)
- Les justificatifs de vos expériences professionnelles ou/ et certificats de travail
- Uniquement pour les assistantes maternelles, photocopie de votre agrément

LE JOUR DES EPREUVES :

- Fiche 1 : Réalisation d'un soin du quotidien (enfant de 0 à 3 ans) en 3 exemplaires
- Fiche 2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages (enfant de 0 à 3 ans) en 3 exemplaires
- 3 exemplaires de votre projet d'accueil (si vous avez choisi de présenter votre projet d'accueil)